

LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE



Contexte

L'article L.310-6 de la Loi n° 2021-1717 (dite Loi Robert) indique que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Définition

La politique documentaire en bibliothèque est un ensemble de stratégies, de projets, de procédures et d'outils de gestion mis en place pour développer, gérer, valoriser et promouvoir les ressources documentaires d'un service de lecture publique auprès des usagers et de la tutelle.

Objectifs

Formaliser, mettre en œuvre, communiquer et évaluer le projet documentaire de la bibliothèque au regard du territoire à desservir, de son projet de service ou de son projet culturel, scientifique, éducatif et social, et des moyens qui lui sont alloués.

Méthodologie

Établir un diagnostic (statistiques, bilans, évolutions, missions, activités, moyens, ...) et faire émerger les enjeux et orientations générales pour l'offre de ressources documentaires et services associés.

Fixer les objectifs, les orientations de développement des ressources (ou Plan de développement des collections), les moyens dédiés, les critères d'évaluations et les échéances en accord avec la tutelle.

Définir et mettre en place les différents process internes de gestion bibliothéconomique :

- Veille éditoriale
- Critères de sélections et commandes (Politique d'acquisition)
- Opérations du circuit du document (de la réception au désherbage)
- Plan de conservation
- Services mis en place pour garantir l'accès, la diffusion, la promotion et valorisation des ressources (de la signalétique au règlement de prêt et à la médiation documentaire)

Evaluer l'activité documentaire et en rendre compte (communiquer) à sa tutelle mais aussi aux usagers et à ses pairs (Charte documentaire ou Charte des collections).

Pour aller plus loin...

La documentation professionnelle est très fournie en la matière, la politique documentaire étant au cœur du métier de bibliothécaire. Nous vous indiquons ci-dessous quelques liens vers des sites et/ou des documents en ligne parmi les plus récents sur le sujet :

- [L'essentiel - Politique documentaire - LibGuides at École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques](#) (29 avril 2025)
- [241216 ABF POLDOC .PDF](#) (support de formation de Mme Charlotte HENARD)
- [Accueil - Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou \(professionnels\)](#)
- [Bambou | le blog Pro de la MIOP](#) (Blog mis en place par la MIOP en raison de l'indisponibilité pour refonte du site POLDOC de l'ENSSIB, animé par M. Jérôme POUCHOL)

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône accompagne les membres de son réseau par le biais des conseils de leurs référents de territoire et des formations.